

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER		X	
21. Julie NOVELLI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**

Muriel **BORRELY-DUBINI**

Laurent **LAVAISSIERE**

Olivier **VERDENAL**

Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur général des services

Directeur financier de Grand Lac

Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15-03-2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 28 mars 2024 a été transmis le 15 mars 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

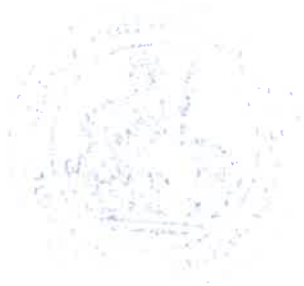
Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Brigitte BARLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D10-DE
Date de réception en préfecture: 03/04/2024



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D10-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024

DÉLIBÉRATION

N : 4 Année : 2024

Exécutoire le :

Publiée/Notifiée le :

Visée le :

ADMINISTRATION GENERALE

Vote des tarifs pour les loyers de la Résidence Autonomie de l'Orée du Bois

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'il convient d'approuver les tarifs mensuels 2024 pour la Résidence Autonomie de l'Orée du Bois, établissement du CIAS Grand Lac.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver les tarifs proposés annexés à la présente délibération et applicable à compter du 1^{er} février 2024 date de l'arrêté du Département relatif à la tarification pour la Résidence Autonomie l'Orée du Bois, soit :

Loyer et charges pour 1 personne : 672.18 €

Loyer et charges pour 2 personnes : 739.16 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** les tarifs proposés annexés à la présente délibération et applicables à compter de l'arrêté du Département pour la Résidence Autonomie de l'Orée du Bois.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Brigitte BARLET

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D13-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2024-ETS PA-016

**Portant fixation des tarifs « hébergement »
pour l'année 2024 de la résidence autonomie**

L'ORÉE DU BOIS
52 RUE GEORGES 1^{er}
73100 AIX-LES-BAINS

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

N° Finess : 730 783 875

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

Contact : Frédérique ORDOVINI
☎ 04 79 60 29 30
✉ frederique.ordovini@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023, votant le budget primitif 2024 du Département ;
- SUR** Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTE

Article 1 - Les tarifs mensuels 2024 pour la Résidence autonomie *L'Orée du bois* à Aix-les-Bains, applicables à compter du 1^{er} février 2024, sont arrêtés comme suit :

T1bis 1 personne	: 672,18 €
T1bis 2 personnes	: 739,16 €

Accusé de réception en préfecture 073-227300019-20240205-2024-ETSPA-016-AR
Date de réception préfecture : 05/02/2024
Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20240328-D13-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024


Article 2 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département, Monsieur le Président du CIAS, Madame la Directrice d'établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés.

CHAMBÉRY, le 05 FEV. 2024

Le Président,

 Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

Accusé de réception en préfecture 073-227300019-20240205-2024-ETSPA-016-AR Date de réception préfecture : 05/02/2024
Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20240328-D13-DE Date de réception préfecture : 03/04/2024

Acte à classer

D13

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-03T10-17-01.01 (MI252044568)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20240328-D13-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Vote des tarifs 2024 pour les loyers de la Résidence
Autonomie de l'Orée du Bois

Date de décision : 28/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [4 DELIB Tarifs 2024 OBD.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[4- 1 DELIB Tarifs 2024 O...](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Page de garde CA 28032024.PDF](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date **03/04/24 à 10:17**

Par **[BORRELY DUBINI Muriel](#)**

Transmis Date **03/04/24 à 10:17**

Par **[BORRELY DUBINI Muriel](#)**

Accusé de réception Date **03/04/24 à 10:24**